



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de BABY (Hélène), DUMAS (Catherine), GETHNER (Perry), BERRÉGARD (Sandrine), « Établissement du texte », *Théâtre complet*, Tome II, DU RYER (Pierre), p. 429-431

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-09997-0.p.0429](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-09997-0.p.0429)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

La pièce intitulée *Clarigène, tragi-comédie, par P. Du Ryer, secrétaire de Monseigneur le Duc de Vendôme*, a été éditée pour la première fois en 1639, à Paris, chez Antoine de Sommaville, et n'a jamais été rééditée par la suite. Nous avons donc établi le texte à partir de cette première édition.

ÉDITIONS ET EXEMPLAIRES

ÉDITION ORIGINALE DE 1639

CLARIGENE / TRAGI-COMEDIE. / *Par le P. DV RIER Secrétaire de Monseigneur / le Duc de Vendosme* / [fleuron] / A PARIS, / Chez ANTOINE DE SOMMAVILLE, au Palais / dans la salle des Merciers, à l'Ecu de France. / [filet] / M. DC. XXXIX. / *Avec Privilège du Roy.*

Format : in-4°.

Pagination : [10], 114 (=104 car la pagination saute de 55 à 66)

Signatures : A-N⁴

Contenu : [frontispice gravé signé C. Vignon et H. David] – verso blanc – [page de titre] – verso blanc – [3 pages d'épître] A MONSEIGNEVR / MONSEIGNEVR / LE DUC DE / MERCŒUR – verso blanc – [*Extrait du Privilège du Roy.*] – verso° : ACTEVRS – A1r° : [début du texte de la pièce] – N4v° : [fin de la pièce]

Privilège donné à Paris le 8 février 1639 au marchand libraire Antoine de Sommaville pour cinq ans, signé par De Monceaux.

Achévé d'imprimer le 23 mai 1639.

Alain Riffaud signale que l'imprimeur est Théophraste Renaudot.

Exemplaires consultés

Les exemplaires sont identiques. Seul l'exemplaire consultable en ligne sur Gallica est incomplet : il manque le cahier F (pages 41 à 48).

1. BnF, Tolbiac : YF-661
Exemplaire complet, dans lequel est présent le cahier F.
2. BnF, Tolbiac : RES-YF-476
Exemplaire complet, dans lequel est présent le cahier F.
3. BnF, Tolbiac : RES-YF-399
Exemplaire visible sur Gallica.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k71577m?rk=21459;2> (consulté le 30/11/2019).
4. BnF, Tolbiac : RES-YF-456
Exemplaire complet, dans lequel est présent le cahier F.
5. BnF, Arsenal : 4-BL-3435
6. BnF, Arts du spectacle : 8-RF-6090
Exemplaire complet, dans lequel est présent le cahier F et le frontispice.

Autres exemplaires consultables en France

Paris, BnF, site de l'Opéra : Rés-959 (62)
Lyon, Bibliothèque Municipale : 321905
Avignon, Bibliothèque Municipale : 8° 34841/5

CHOIX ÉDITORIAUX

Les principes généraux sont rappelés à la fin de l'Introduction Générale et nous inventorions ici seulement les choix spécifiques à la pièce *Clarigène*.

PRÉSENTATION ET PAGINATION

L'erreur de pagination, présente dans tous les exemplaires, saute directement de la page numérotée [55] à la page numérotée [66]. Cette erreur a été maintenue dans le texte et signalée en note.

Nous avons ajouté entre crochets le nom de Dicée dans la liste des personnages. Le sénateur athénien apparaît dans la scène 2 de l'acte IV.

Nous avons ajouté entre crochets le nom de Cléone dans la rubrique de la scène 2 de l'acte I. Elle est annoncée au vers 133.

Nous avons mis en italique les paroles rapportées aux vers 877-880, 1153-1156 et 1161-1164.

ORTHOGRAPHE

Ce qui relève d'une pratique orthographique régulièrement attestée n'a pas été considéré comme faute de composition mais a été corrigé.

Ainsi nous n'avons pas considéré comme faute l'assimilation des désinences du passé simple et du subjonctif imparfait à la troisième personne du singulier, et nous avons corrigé en rétablissant le passé simple ou le subjonctif imparfait (« fut » v. 578 et 1086, « eust » v. 912, 941, 1165, 1206 et 1307).

Conformément aux principes de la collection, nous avons modernisé les désinences de l'imparfait, même si la rime en est affectée (« choix »/« donnerois » aux vers 1055-1056 et « croit »/« empêcheroit » aux vers 1115-1116).

Les fautes de composition suivantes ont été corrigées :

rigeurs (334), avenement (707), il ont (1044), luy laisse (1226) mille (1226), fille (1245), ses (1327), Cepise (1337), un autre (1429), souvenez ici (1460)